



*Le Conseil Départemental vous informe*

## **L'égalité et la réussite scolaire pour tous : une priorité**

Dans le cadre de la reprise scolaire, le Gouvernement a annoncé un calendrier de reprise progressive, le 12 mai pour les primaires et le 18 mai prochain pour les collèges.

L'Education nationale ne peut, à elle seule, décider de ce moment important pour les familles sans l'implication indispensable des Maires et des Présidents de Départements.

Tout d'abord, Pascal COSTE salue les Maires et leur capacité d'adaptation, notamment lors de cette nouvelle rentrée scolaire.

Pour garantir la réussite de la réouverture des établissements et apporter un schéma d'organisation aux familles, le Département de la Corrèze est force de proposition et souhaite que le dialogue engagé avec l'Education Nationale permette une vision claire et pérenne de cette rentrée.

Pour cela, le Département a des préceptes intangibles qui conditionneront la reprise scolaire ou non dans les collèges :

**L'égalité et de réussite scolaire pour tous :** Le Département demande que la rentrée des classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> soit élargie aux élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> dont l'orientation est décisive, mais aussi aux sections de SEGPA et ULIS ainsi que l'ouverture des internats, dès le 2 juin avec un système de rotation d'une semaine sur deux, plus facilement adaptable pour les familles. Par ailleurs, le Département veut prévoir sur la base d'une inscription préalable, la prise en charge des élèves qui relèveront d'un problème de garde impérieux (à justifier).

**La santé pour tous :** Avant tout, Pascal COSTE salue les agents des collèges pour le renfort apporté au sein des EHPADs, Centres de l'enfance, ... durant les semaines précédentes. Ce sont donc 80 % du personnel qui seront à pied d'œuvre pour la rentrée et les agents qui présentent un risque avéré seront préservés.

L'application stricte des gestes barrières et des protocoles sanitaires transmis aux agents permettent une capacité d'accueil variable selon les collèges pouvant aller de 100 % pour 12 collèges, de 75 à 100 % pour 9 d'entre eux et de 50 à 60 % pour 4 autres établissements. Soit globalement une capacité d'accueil de 3 enfants sur 4 dans 21 collèges sur 25.

Pour la restauration des collégiens, le Département privilégie la préparation de repas chauds mais, majoritairement, lorsque seront présents plus de 55% des effectifs, la restauration sera froide.

Ces positions réalistes et responsables visent à donner un premier cadre général aux parents. Le Département trouve regrettable que la décision de scolarisation repose uniquement sur eux.

Là où ces principes ne seront pas respectés par l'Education nationale, le Département n'ouvrira pas ses collèges.



### **Contact presse**

Amandine **BARRAT**

**Tél. 05 55 93 76 87**

Port. 06 59 68 03 01

[abarrat@correze.fr](mailto:abarrat@correze.fr)